

La vie politique en Europe et dans le monde

par Jean-Pierre Gouzy

L'été s'approche. Le monde, lui, galope plus vite que jamais. L'Europe incertaine et frileuse tourne en rond.

En France, sept mois après les émeutes des banlieues toujours prêtes à rebondir, comme on l'a vu encore tout récemment, une crise de génération a éclaté sous le signe de la précarité. Nous sommes loin de mai 68 et du slogan obsessionnel de l'époque (« Il est interdit d'interdire »). C'était le temps du plein emploi. Aujourd'hui, le chômage des 15-24 ans est de 22 % dans l'Hexagone et ne serait comparable qu'à celui de l'Italie et de l'Espagne. Son pourcentage au sein de l'Union européenne ne dépasserait pas 18,6 %. Dans cette tranche d'âges, le taux français ne se compare ni à celui de l'Allemagne (15 %), ni à celui du Royaume-Uni (12 %), ni, a fortiori, à celui des jeunes Irlandais, Néerlandais et Danois (8 %).

Qui plus est, la France obnubilée par la perspective des élections présidentielles, n'est pas loin de vivre une crise de régime. L'affaire Clearstream, venue saper ce qui reste d'autorité à son premier ministre et à son président, l'a mise en lumière, achevant, par le tohu-bohu médiatique qu'elle a suscité, de saper l'autorité d'un pays déjà décrédibilisé après le rejet, le 29 mai 2005, d'un traité constitutionnel qu'il avait parrainé *mordicus*.

Pourtant le taux de chômage français (toutes générations confondues cette fois) recule (9,2 %), même s'il reste sensiblement supérieur à celui de la zone euro (8,5 %), elle-même très au-dessus des taux américains : 5,1 % en 2005, 4,7 en prévision pour 2006.

Plusieurs des États d'Europe centrale, nouvellement membres de l'Union européenne, ont en pourcentage de leur population active moins de chômeurs que la France ou l'Allemagne aujourd'hui. Tel est le cas des pays Baltes, de la

République tchèque, de la Hongrie et de la Slovénie. Seules la République tchèque, la Pologne et la Slovaquie, alors que Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne, déplore la faiblesse de la productivité de la zone euro. Au cours d'un récent colloque réuni à Paris par l'OCDE sur la mondialisation, on observait, en effet, que les gains de productivité des pays qui constituent aujourd'hui cette zone étaient supérieurs à 1 % l'an, dans les années 1990 et 1980, mais qu'ils demeuraient égaux ou supérieurs à 0,7 % depuis 2000, malgré « l'accélération des progrès technologiques ».

Également, nous voyons s'accroître une crise de compétitivité, puisque les exportations françaises fin 2005 ne représentaient plus que 14,5 % des exportations européennes contre 17 % en 1999. Ainsi, le commerce extérieur de la France a connu un déficit qualifié d'« historique » pour l'exercice civil 2005 (26,4 milliards d'euros), alors que, la même année, le commerce extérieur de l'Allemagne était excédentaire de 160 milliards d'euros malgré un taux de croissance très médiocre : 0,9 %. Ainsi, l'endettement des ménages (64 % du revenu disponible en 2005) aurait atteint le niveau le plus élevé jamais atteint en France.

Il est assez frappant de constater – si nous poursuivons notre démonstration – que les grandes entreprises du CAC 40 ont enregistré en 2005 des records de profits qui, eux aussi, peuvent être qualifiés d'« historiques » ! *A contrario* de l'ambiance économique dominante, plutôt délétère, l'indice phare de la Bourse de Paris a annoncé 84 milliards d'euros de profits, toujours en 2005, contre 66,2 en 2004 – soit une hausse des bénéfices de 24 % dans le temps où la croissance française n'était guère supérieure à 1,2 % contre 1,4 % dans l'ensemble de la zone euro. Quelle est l'explication de ce décalage entre les profits des majors et la faiblesse de la croissance ? Elle est simple... Les grandes « boîtes » sont peu ou prou mondialisées et vont donc chercher la croissance sur la planète, partout où elle se trouve, malgré les fléaux politiques ou sécuritaires qui, ici ou là, s'abattent sur elle. La croissance mondiale a, en effet, atteint 4,6 % en 2005. Elle devrait être, selon le Fonds monétaire international, de 4,9 % en 2006, la croissance

américaine faisant au moins aussi bien en 2006 qu'en 2005 (3,6 %).

Il résulte de cette analyse cursive que :

- la tendance à la progression des distorsions économiques tend à s'accroître au plan mondial et même au plan européen ;
- les prévisions de croissance ou de taux d'inflation doivent être accueillies avec une prudence accrue, notamment en raison des interférences souvent imprévisibles des crises politiques ou énergétiques dans les réalités économiques. Pour l'essentiel, c'est le prix du pétrole qui fera la loi avec, en prime, l'impact grandissant de certaines matières premières (le cuivre, par exemple) et des produits « made in China ».

Tout accident de parcours significatif sur la scène internationale provoquera *ipso facto* des réactions sur les produits les plus sensibles : pétrole et gaz. C'est pourquoi la question de l'énergie sera au cœur des débats lors du Sommet du G8 que Vladimir Poutine présidera à Saint-Petersbourg le 15 juillet prochain.

La zone euro, à l'expérience, est une Union monétaire qui ne répond encore que très partiellement aux critères d'une Union économique et monétaire accomplie. On harmonise les tendances mais, pour l'essentiel, les leviers d'une dynamique de la croissance et de l'emploi lui échappent encore. De même, en matière d'investissements, la reprise en cours s'effectue donc avec des variations excessives dans un ensemble qui se veut « intégré »...

Aux disparités économiques et aux effets conflictuels qu'elles génèrent s'ajoute l'effervescence engendrée par la montée de ce que l'on appelle communément « l'Islamisme » dans de vastes zones souvent vitales pour la paix des peuples ; l'émergence contradictoire de géants comme l'Inde et la Chine ; l'émiettement de l'Afrique ; l'éveil brouillon des Sud-Américains ; l'unilatéralisme de la superpuissance nord-américaine ; les conséquences de l'absence ou de l'insuffisance de la présence européenne, en tant que telle, dans la quête désordonnée d'un univers en voie de globalisation.

Une première réalité : la vague verte qui submerge le monde arabo-musulman et, aujourd'hui, la dépasse largement. Une lame de fond qui peut avoir les apparences d'une démocratisation comme en Égypte, avec la récente poussée électorale des « frères musulmans » ou qui se traduit dans des tensions ethniques, comme c'est le cas entre les Kurdes et les Turcs ; ou de véritables guerres locales comme en Somalie.

L'Union européenne a conscience du danger, mais elle doit proportionner ses interventions aux capacités qui sont les siennes. Elle anime donc diverses procédures. Par exemple, Euromed qui concerne les pays du bassin méditerranéen et s'apparente à une spécificité de sa politique de bon voisinage. Ainsi la session de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne s'est déroulée le 27 mars à Bruxelles en l'absence des Israéliens et du Hamas, après la session des ministres du commerce à Marrakech le 24 mars pour réaffirmer l'intention de créer une zone de libre-échange commune à l'horizon 2010. Ainsi, l'Union européenne intervient dans ce que l'on appelle « la feuille de route » destinée à aboutir au règlement du conflit israélo-palestinien ; les Russes, les Américains et l'ONU étant les autres parties directement prenantes. De plus, elle tente de pourvoir budgétairement aux nécessités de la Palestine pour éviter un effondrement social majeur. Par ailleurs, Allemands, Britanniques et Français sont intervenus au nom de l'Union pour tenter de négocier avec l'Iran à propos des ambitions nucléaires de Téhéran.

On ne peut pas dire que l'Union européenne est totalement absente de cette vaste aire conflictuelle du Proche et du Moyen-Orient, mais sa présence temporisatrice n'est nulle part décisive, même si l'effort qu'elle exprime est louable.

Rarement, en tout cas, la situation n'a paru aussi exacerbée :

- entre Israéliens et Palestiniens ;
- entre les différentes composantes du conflit Irakien qui se double d'épisodes de guerre civile ;
- entre les Occidentaux et le gouvernement iranien.

Rien n'indique non plus que les jeux cruels du terrorisme se calment en Afghanistan.

● **Le conflit israélo-palestinien** – le plus ancien et le plus symbolique – est, à mes yeux, la clef de tous ceux qui traversent aujourd'hui le monde Musulman au Proche et Moyen-Orient. Rien dans la période récente ne permet de dire que les chances d'un règlement équitable et pacifique entre les protagonistes aient augmenté. La fameuse « feuille de route » publiée le 30 avril 2003 et remise par le « Quartet américano-europeo-russo-onusien » prévoyait la création d'un État palestinien à la fin de 2005. C'est dire !

Ladite feuille de route est d'autant plus dérisoire qu'elle n'a pas pu empêcher la construction d'un mur séparant l'État israélien des territoires autonomes théoriquement demeurés palestiniens mais, en fait, contrôlés par Israël et peuplés de colonies... Certes Ariel Sharon a décidé d'évacuer les colonies isolées de la bande de Gaza, vaste chaudron de sorcière, en août 2005 ; certes son successeur, Ehoud Olmert, se propose d'évacuer d'autres colonies éparpillées en Cisjordanie mais, en même temps, d'annexer à l'État d'Israël les grands blocs coloniaux actuels et d'occuper en permanence la vallée du Jourdain qui sépare la Cisjordanie de l'État jordanien (et ce pour des raisons sécuritaires). Si l'on regarde une carte, il est vrai que la Cisjordanie rassemble des « confettis » regroupés en « cantons » séparés. Les Palestiniens ne circulent dans cet espace « grand comme deux départements français » qu'en passant par des *check points* militaires israéliens.

En conséquence, la campagne électorale israélienne du 28 mars a été dominée par un seul grand débat : l'ampleur de la séparation unilatérale.

La tendance n'est pas nouvelle, mais elle n'a fait que se renforcer depuis la victoire électorale du Hamas même si le leader du Fatah, Mahmoud Abbas, continue à présider aux destinées de l'Autorité palestinienne héritée d'Arafat et toujours reconnue par la communauté internationale.

En 2003, l'Union européenne, suivant l'exemple américain de 2002, a inclus le Hamas islamiste sur la liste noire des organisations terroristes. Dans ces conditions, comment peut-on penser que le gouvernement israélien

puisse avoir des contacts avec ceux qu'il estime responsable des attentats les plus meurtriers perpétrés contre le peuple hébreu ces dernières années ? Au surplus, le Hamas ne reconnaît pas l'existence d'Israël et se présente comme le symbole de la radicalisation de la société palestinienne face à une puissance occupante. Un seul point positif jusqu'à présent : le Hamas ne fraye pas avec Ben Laden et Al Qaida.

La victoire du Hamas sanctionne, en fait, l'enlisement du processus de paix conduit par le Fatah accusé, qui plus est, de corruption. Sa victoire incarne en l'état une situation d'impasse totale. Elle peut évoluer, certes, mais le Hamas doit aussi tenir compte de l'existence du Djihad islamique, groupement encore plus radical qu'il ne l'est lui-même.

C'est un vrai casse-tête politique ! Comme l'Autorité palestinienne ne survit aujourd'hui, pour l'essentiel, qu'avec l'appui économique et humanitaire de l'Union européenne, celle-ci a fait savoir que le maintien de cette aide ne serait guère possible en tant que telle si le Hamas n'acceptait pas de négocier avec l'État hébreu et donc forcément de le reconnaître. Des choix décisifs devront être faits. Les États-Unis sont déjà intervenus dans ce sens. Pour le moment, seuls les pays arabes ont fait savoir qu'ils maintiendraient sans conditions leur aide particulière à l'Autorité palestinienne.

Pour sa part, le Hamas, le 19 mars, s'est borné à exiger « la fin de l'occupation ».

• **Au Moyen-Orient**, la situation est toujours aussi sombre, même si le 20 mars dernier, Washington ne pouvait pas ne pas célébrer le troisième anniversaire d'une intervention militaire qui a conduit à la chute du régime de Saddam Hussein. À cette date, 2 318 soldats américains avaient été tués, 17 124 blessés dont le tiers représente des amputés. Les partenaires de la coalition comptaient 206 tués. 34 000 à 100 000 Irakiens auraient laissé leur vie dans cette sanglante aventure. Quant au coût de la guerre, il est provisoirement estimé à 250 milliards de dollars.

L'invasion décidée par Bush n'a malheureusement pas permis jusqu'à maintenant de ramener la paix entre le Tigre et l'Euphrate, même si Saddam inculpé de génocide est promis à un prochain jugement dernier.

Les Kurdes, proches des frontières turques, vivent dans un état de quasi indépendance. Les Chiïtes et les Sunnites se déchirent. Les nettoyages ethniques et religieux sont quasi quotidiens depuis le 22 février dernier, quand un attentat a visé l'un des lieux saints du chiïsme : la Mosquée au dôme recouvert de feuilles d'or de Samarra.

L'Irak continue à s'enfoncer dans la barbarie. L'eau potable manque, l'électricité n'est disponible que quelques heures par jour. Des attentats meurtriers frappent pratiquement chaque jour innocents et victimes ciblées dans les marchés et aux abords des mosquées à l'heure de la prière. Les enlèvements criminels se sont multipliés, faisant fuir une partie des élites irakiennes vers la Jordanie voisine ou ailleurs. Les églises chrétiennes ont presque toutes été incendiées.

Dans cette ambiance exécrationnelle, un gouvernement d'Union nationale a néanmoins pu être mis sur pied à Bagdad après cinq mois de tergiversations, à la suite de très vives pressions de Washington. Autre succès, la toute récente liquidation du leader d'Al Qaida en Irak, le jordanien Zarkaoui, mais il y a encore 133 000 GI en Irak, et la popularité de George W. Bush en souffre, alors que le calendrier politique américain prévoit les « élections à mi-mandat » en novembre.

- Embourbés entre Tigre et Euphrate, les Américains doivent ronger leur frein à l'égard de l'Iran où le président Ahmadinejad, qui dispose de l'arme pétrolière (le fanatique peut, en effet, décréter la fermeture des robinets), a décidé de reprendre l'enrichissement d'uranium et des programmes de recherches nucléaires. Il s'agit toujours pour lui et les pouvoirs iraniens de maîtriser la filière complète de l'énergie civile officiellement, mais comme le précisait récemment Mme Delpuch, directeur de la prospective au sein du Commissariat français à l'énergie atomique, l'avancée technologique iranienne est telle que « la bombe iranienne pourrait être disponible non pas dans cinq ans mais peut-être dans deux ans ».

Certes, le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a décidé le 4 février le

transfert pour « information » du dossier iranien au Conseil de sécurité, auquel un rapport a été remis le 8 mars. Après trois semaines de négociations, le Conseil de sécurité a fait savoir le 29 mars, à Téhéran, que le gouvernement iranien devait revenir sous trente jours à « la suspension complète et durable de toutes les activités liées à l'enrichissement de l'uranium pouvant mener à la fabrication de bombes nucléaires », étant entendu qu'au terme de ce délai, le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Égyptien Mohamed Elbaradei, devra remettre au Conseil de sécurité et au Conseil des gouverneurs de l'AIEA un rapport « sur les suites données par l'Iran ». Mais on sait déjà qu'il s'agit d'une mascarade. Sans attendre, l'Iran a déjà confirmé qu'il n'interromprait pas le processus nucléaire en cours, en réaffirmant que les activités visées étaient « exclusivement pacifiques » et que le gouvernement iranien était « allergique aux menaces et à l'intimidation ».

Si Israël, déjà détenteur de l'arme nucléaire depuis longtemps, à la suite d'un autre programme clandestin, vient de faire savoir par la bouche de son premier ministre, M. Olmert, qu'il ne permettrait « en aucun cas à l'Iran de se doter de l'arme nucléaire », la Russie et la Chine ont confirmé, *a contrario*, qu'elles s'opposeraient à des sanctions contre l'Iran, au niveau du Conseil de sécurité, grâce au droit de veto dont l'une et l'autre disposent en tant que membres permanents de cette instance suprême de la vie internationale.

Nous sommes bel et bien devant une impasse, même si le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France persistent, au nom de l'Union européenne, à chercher des accommodements avec l'Iran par la voie diplomatique, et surtout si – fait nouveau – Washington a fait part de sa disponibilité à dialoguer avec Téhéran, s'il cesse d'enrichir l'uranium et si la Chine et la Russie se sont déclarées prêtes à appuyer l'initiative américaine.

Ces tensions sont d'autant plus dangereuses que Washington accuse Téhéran d'infiltrer des « gardiens de la Révolution » iranienne en Irak, alors que les Iraniens demandent le « retrait immédiat » des forces britanniques de Bassorah, la grande ville chiite du sud irakien.

Par ailleurs, ce n'est pas à la suite d'un concours de circonstances fortuites que M. Ahmadinejad a fait les 19 et 20 janvier le voyage de Damas pour valoriser une alliance trentenaire avec la Syrie, adversaire déclarée de la politique américaine au Proche-Orient, inspiratrice probable de l'assassinat, le 14 février 2005, de l'ancien premier ministre libanais, Rafic Hariri, à propos duquel le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 29 mars dernier une résolution autorisant la création d'un tribunal international

« La République arabe syrienne qui résiste en première ligne à l'agression israélienne, et la République islamique d'Iran qui porte le flambeau de l'éveil islamique dans le monde musulman joueront un rôle vital dans la région » a proclamé Ahmadinejad, après avoir rencontré les leaders des formations palestiniennes opposées à l'Autorité du même nom, ainsi que les représentants du Hezbollah (chiite libanais pro-iranien dont les milices contrôlent certaines parties du pays du Cèdre).

- Pratiquement, seule la péninsule arabique paraît préservée de cette effervescence orientale alors qu'en Turquie les empoignades avec les Kurdes qui combattent pour préserver leur identité perdurent sporadiquement.

Certes l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Qatar, Bahrein, les sept émirats arabes unis gorgés de pétrodollars (le baril qui cotait encore 11 dollars fin 1998, a atteint puis dépassé 70 dollars l'été dernier) paraissent en marche vers la modernité, mais il faut savoir ce que l'on entend par là : si les pays du Golfe ont encaissé 650 milliards de dollars l'an passé, si le Roi Abdallah investit à tour de bras grâce à la manne pétrolière, si l'émirat de Dubaï se peuple de gratte-ciels et concocte un gigantesque projet d'urbanisme basé sur une noria d'îles artificielles, si le Congrès américain a dû s'opposer à la prise de contrôle de six ports des États-Unis par ledit Émirat, ces pays ne sont pas pour autant des foyers de démocratie paisibles, même si les Saoudiens ont pour la première fois consenti à des élections municipales en février 2005.

Le 24 février dernier, le principal complexe de raffinage – Abqait – qui fournit 70 % du brut saoudien a échappé de peu à une attaque perpétrée par un réseau local de Ben

Laden. Depuis le premier attentat commis en Arabie par les islamistes qui se revendiquent d'Al Qaida directement ou indirectement, 274 personnes ont trouvé la mort dans ce pays, du fait du terrorisme. Ceux qui règnent à la Mecque n'ont pu empêcher que 15 des 19 kamikazes de l'attaque du World Trade Center aient été des Saoudiens.

- La chaîne des zones conflictuelles actives ne s'arrête qu'au-delà de l'Afghanistan et du Pakistan. C'est probablement de là que, relayé par la télévision Al Jazira du Qatar où se trouve pourtant l'état-major américain pour le Moyen-Orient, Ben Laden, après un silence prolongé depuis décembre 2004, a fait parvenir le 29 janvier dernier un message destiné à confirmer qu'il était bien encore de ce monde. C'est de là en tout cas que le n° 2 d'Al Qaida, l'Égyptien Al-Zawahiri, se manifeste.

Depuis quatre ans, les forces américaines sont en Afghanistan, épaulées par les forces internationales de l'ISAF, et le 29 mai un couvre-feu a dû être décrété dans la capitale afghane embrasée par des émeutes antiaméricaines. Un gouvernement légal existe à Kaboul mais les attentats n'ont pas cessé. L'insécurité est partout, notamment dans le sud du pays (Kandahar). La culture de l'opium prospère. Dans les zones dites « tribales » du Pakistan voisin, on trouve la même insécurité. C'est d'ailleurs au Pakistan que les manifestations destinées à stigmatiser l'injure faite à Mahomet par le journal danois « Sylland poster » ont été les plus violentes, suscitant de nombreux tués et blessés.

Dans ce pays infesté de groupes islamiques armés et disposant de la bombe atomique pour en découdre éventuellement avec le puissant voisin indien, la démocratie est évidemment plus formelle que réelle.

D'une certaine façon, les dizaines de milliers de Pakistanais qui ont manifesté contre la publication des caricatures de Mahomet « reflètent l'instabilité de la nation, la force de l'opposition au président Pervez Moucharaf [qui s'est hissé au pouvoir à la suite d'un coup d'état] et l'influence des courants islamistes les plus radicaux¹ ». Même si, par ailleurs, les spasmes de violences se sont

1. Extrait du *Monde diplomatique*, mars 2006.

produits simultanément à Beyrouth, Damas, Gaza, en Cisjordanie, en Turquie, jusqu'en Indonésie, au Niger et en Somalie, saccageant au passage des locaux diplomatiques.

L'Union européenne a fait valoir, à juste titre, que si les caricatures incriminées n'étaient sans doute pas opportunes au regard des contingences du temps, elle tenait à réitérer son attachement aux « libertés de presse et d'expression qui font partie des valeurs fondamentales du monde occidental ».

Sans dialogue, le choc des civilisations est inéluctable, mais pour mener à bien ce dialogue, en coopération avec les États-Unis sans se confondre avec eux, l'Europe doit pouvoir s'imposer dans les relations internationales avec une stature et une identité politiques fortes qui lui font toujours défaut.

L'Inde et la Chine

Ce n'est pas le fait du hasard là encore si George Bush, au début du mois de mars, a conclu un accord nucléaire qualifié « d'historique » avec Delhi. L'Inde a été, en effet, longtemps considérée comme une sorte de « paria » nucléaire, n'ayant jamais signé le traité de non prolifération et procédant sans demander l'avis de personne à ses premiers essais atomiques en mai 1998.

Les États-Unis ne la menacent plus de sanctions et mesurent que le sous-continent avec son milliard cent millions d'habitants contre 300 millions en 1947, année de l'indépendance, mais aussi avec sa démocratie réelle, est le seul partenaire fiable qu'ils puissent avoir dans cette partie du monde, avec le Japon.

L'accord signé devrait permettre aux États-Unis et à l'Inde de progresser vers l'objectif énergétique civil le plus avancé, ainsi que des transferts de technologie précieux, si le Congrès américain l'accepte en raison des risques qu'il comporte et des inquiétudes qu'il suscite. En effet, le nucléaire civil et le nucléaire militaire peuvent parfaitement se conjuguer.

Les États-Unis considèrent donc que cet accord doit rester « unique » en son genre, et excluent d'en signer un avec les alliés Pakistanais qui, en divulguant leurs secrets

nucléaires auprès des Iraniens, sont à l'origine des difficultés rencontrées aujourd'hui avec Téhéran.

Pour la République fédérale indienne, le Pakistan est considéré comme « l'épicentre du terrorisme international » ; et, comme par hasard, un attentat contre le Consulat des États-Unis à Karachi (capitale économique pakistanaise) a tué cinq personnes, dont un diplomate américain, en blessant quarante autres, la veille du jour où George Bush devait rencontrer à Islamabad (capitale politique pakistanaise) le général-président Musharraf sur lequel Washington base toute sa politique dans ce pays.

L'Inde est en soi le seul pays qui puisse espérer faire contrepoids au mastodonte chinois, sur le continent asiatique, même si elle est encore deux fois plus pauvre que la Chine. Le décollage économique de l'Inde date des premières années de ce siècle, celui de la Chine du début des années 1990, mais la croissance indienne frôle désormais les 7-8 % l'an et se rapproche donc de celle de l'Empire du milieu.

De plus, la démographie de l'Inde l'emporte sur celle de son puissant voisin, dont le développement a été plombé par la politique de « l'enfant unique » décrétée *manu militari* au temps du maoïsme pur et dur. Chaque année, il faut le savoir, il y a vingt millions d'Indiens de plus sur notre planète !

Malgré les taux d'analphabétisation toujours élevés des pays du tiers monde, l'Inde s'est remarquablement adaptée à l'ère technologique et informatique. Ses jeunes diplômés sont appréciés et recherchés partout. L'affaire Mittal-Arcelor apparaît « emblématique des offensives que mènent les entreprises indiennes » dans le monde d'aujourd'hui. La tentative indienne de mettre la main sur les champagnes Taittinger est un autre signe des temps.

Le sous-continent que Delhi réunit dans une République fédérale a, en commun avec le milliard 300 millions de Chinois voisins, une insatiable boulimie d'énergie et, notamment, de pétrole, pour répondre à des besoins de développement qui ne cessent de croître ; en commun aussi, ils connaissent des écarts de développement considérables

entre villes et campagnes, même si dans les deux cas tout se transforme désormais très vite.

Des sociétés qui paraissaient figées voici trois ou quatre lustres encore, jouent aujourd'hui un rôle croissant dans le monde. Toutefois, avec d'énormes différences...

La Chine a engendré un État répressif, avec un parti totalitaire dit « communiste » de 69 millions de membres, et des milliers d'exécutions capitales chaque année. Ce n'est pas le cas de l'Inde, restée étonnamment fidèle à la vision de ses fondateurs Gandhi et Nehru, même si certaines de ses régions fédérées sont « maoïstes » et connaissent des affrontements violents (Andhra Pradesh, Bangladesh, etc.).

La Chine avance des taux de croissance époustouflants. Ce n'est pas le cas de l'Inde, même si son PIB doit augmenter, comme prévu, de 7 % cette année.

Avec une machine politique opaque, un étonnant capitalisme rouge pratiqué au nom du marxisme, la Chine inquiète toujours, malgré les Jeux olympiques qui doivent se tenir à Pékin en 2008.

Je ne ferai qu'évoquer au passage les tensions persistantes avec Taïwan, les zizanies rémanentes avec le Japon, le double ou triple jeu de Pékin à propos de la Corée du Nord du camarade Kim Jong Il, nouvel acteur nucléaire supposé et, en tout cas, autoproclamé depuis que le gouvernement de Pyongyang a décidé de se retirer en octobre 2003 du traité de non prolifération.

Les États-Unis superpuissance, l'Afrique et « l'arrière cour »

Ainsi chaque continent avance de façon contrastée, pour ne pas dire de plus en plus contrastée, malgré les normes technico-uniformisatrices de la mondialisation dont la superpuissance que sont les États-Unis d'Amérique s'efforce d'assumer la maîtrise. Les États-Unis qui, rappelait André Fontaine dans une analyse de janvier 2006, « détiennent 70 % de l'épargne mondiale, créent annuellement deux millions d'emplois et prévoient une croissance de 3,5 % de leur PIB », affirmant ainsi une fantastique longueur d'avance dans des domaines aussi décisifs que la recherche, les armements, les bases militaires, « avec une démographie qui joue en leur faveur – leur taux de fécondité étant de 2,1 ».

Comment, quand on préside aux destinées d'un tel pays-continent, ne pas se sentir quelque peu grisé, comme c'était le cas de George Bush le 31 janvier dernier quand, dans le discours à la nation, il affirmait sa conviction que l'Amérique « devait » conduire le monde et, somme toute, qu'en l'état des rapports de force, elle n'avait pas d'autre choix.

Pourtant, le déroulement des affaires de la planète devrait l'inciter à plus de circonspection, comme semblent le lui suggérer les sondages qui la concernent même si, par ailleurs, la date du 11 septembre 2001 imprime dans les mémoires la vision de la tragédie du World Trade Center ; même si également le Pentagone vient de réaffirmer que les États-Unis doivent se préparer à une « guerre longue » contre le terrorisme. C'est cette conviction qui a permis le 7 mars la reconduction par le Congrès des mesures du « Patriot Act » (280 voix pour, contre 130 à la Chambre des représentants) et, d'autre part, le vote d'un projet budgétaire militaire record pour l'année fiscale : 439,3 milliards d'euros (6,9 % de plus par rapport à l'année précédente), auxquels s'ajoutent les dépenses de guerre en Afghanistan et en Irak.

- À l'évidence, l'attention de George Bush est centrée sur le Proche et le Moyen-Orient d'abord ; sur l'extrême Orient ensuite ; pour des raisons évidentes dans les deux cas. Très peu sur l'Afrique, ses conflits, ses pandémies, sa pauvreté, sa démographie proliférante, ses « boat people » qui, de plus en plus nombreux, au prix de leur vie, essayent de gagner les îles Canaries, Ceuta, Melilla, Lampedusa, prémices de ce qu'ils pensent être des terres de délivrance. Là, estime George Bush, non sans raison d'ailleurs, les anciennes puissances coloniales devraient être les premières concernées...

Toutefois, l'Oncle Sam se montre plus attentif aux soubresauts africains depuis que d'abondants gisements pétroliers ont été découverts dans le golfe de Guinée, au Nigéria et, dans une moindre mesure, au Tchad et au Soudan, aux confins désertiques desquels un sanglant conflit s'est poursuivi au Darfour, faisant 180 000 morts. Ne connaissant pas l'art et la manière, George Bush a même proposé, afin d'en terminer avec les massacres du Darfour,

de faire appel à l'Organisation de l'Atlantique Nord pour conduire une force de casques bleus.

Mais laissons cela...

- Il y a aussi les changements qui traversent et transforment l'Amérique du Sud, risquant d'affecter les intérêts et la position des États-Unis sur un continent où leurs projets de zone de libre-échange ont échoué.

Jusqu'où ira le Venezuela, cinquième exportateur de brut mondial et premier réservoir de gaz continental, sous la férule du bouillant Hugo Chavez qui développe un nationalisme anti-yankee musclé au nom « d'une révolution bolivarienne » dans le sillage de son « amigo » Fidel Castro qui patronne également le nouveau régime bolivien d'Evo Morales, premier Indien à accéder à la magistrature suprême à La Paz ? Morales a procédé à la nationalisation des hydrocarbures de son pays le 1^{er} mai dernier et n'est d'accord avec Washington que sur un point : la lutte contre le « narcotrafic ».

Quel est l'avenir d'une Colombie où l'armée et la guérilla des FARC (qualifiées de « léninistes rudimentaires ») s'opposent depuis des lustres, ces dernières détenant des centaines d'otages dont Ingrid Betancourt, candidate aux élections présidentielles de 2002 ? Les FARC qui contrôlent des zones de culture de la feuille de coca dans le sud colombien se sont efforcées d'empêcher l'actuel président, soutenu par les États-Unis, de briguer un nouveau mandat le 28 mai. En vain ! Malgré une abstention de 55 %, le conservateur Alvaro Uribe s'est succédé à lui-même, avec 62 % des suffrages exprimés.

Quelle va être l'orientation économique, énergétique et politique d'un Brésil qui compte déjà plus de la moitié de la population totale de l'Amérique du Sud et que préside aujourd'hui un ancien ouvrier sidérurgiste – Luis Inacio Lula da Silva – dans une génération ? Instable, comme la plupart de ses voisins, le géant de l'Amérique du Sud dispose désormais d'assez de pétrole pour satisfaire à ses besoins. Dynamique, il est aussi porteur de contrastes (richesses/pauvreté) ; de violence, comme nous l'avons observé avec les récentes mutineries de Sao Paulo (133 morts) ; de démesure, quand on constate l'expansion de la

mégapole de Sao Paulo (20 millions d'habitants) par exemple, ou encore celle, exponentielle, de la culture du soja, cause majeure de la déforestation accélérée de l'Amazonie.

Quel sera le bilan de l'expérience chilienne après l'élection, le 11 décembre dernier, de la socialiste Michèle Bachelet, première femme appelée à présider le pays de Salvador Allende et d'Augusto Pinochet ? Même si le niveau de vie chilien a doublé depuis 1999, bénéficiant notamment de la forte poussée des matières premières – en l'occurrence le cuivre –, là encore la persistance de profondes inégalités est à l'origine du changement en même temps que d'une immense attente populaire.

Quel sera le périple d'Evo Morales, premier président indien d'une Bolivie totalement enclavée, élu en janvier dernier et qui vient de décréter une spectaculaire nationalisation des hydrocarbures, en envoyant l'armée prendre possession des champs exploités par les multinationales ?

Quelles vont être les conséquences, à terme, des élections présidentielles au Pérou où, fort heureusement, le social-démocrate sortant Alan Garcia l'a emporté sur le national-populiste Ollanta Humala appuyé par Hugo Chavez, sans pour autant que la stabilité interne soit assurée ?

Quel est l'avenir du Mercosur, cette union douanière créée en 1991, à laquelle l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, le Venezuela (ce dernier, depuis la fin de 2005 seulement) adhèrent, mais aussi auquel le Chili, la Bolivie, le Pérou sont « associés », et également celui de la « Communauté andine » dont le Venezuela vient de se retirer en claquant la porte ?

Lors du Sommet qui a réuni à Vienne les 25 États de l'Union européenne et les 33 pays d'Amérique centrale et du Sud, ainsi que des Caraïbes, les Européens ont pu constater une fois de plus l'artificialité des unions régionales latino-américaine, en même temps que l'absence d'objectifs « concrets », au-delà de la « rhétorique », comme l'a remarqué dans un récent éditorial de l'Agence Europe, Ferdinando Riccardi.

Bref, l'Amérique du Sud est entrée dans une phase d'ébullition au profit, dans la plupart des cas, des forces politiques dites de « gauche », au moment où les tensions pétrolière et gazière fracturent le continent. Mais ces forces ne se ressemblent pas ; les présidents Hugo Chavez et Evo Morales sont des populistes qui affectionnent les déclarations à l'emporte-pièce et dont Fidel Castro est le mentor. Les présidents argentin (Nestor Kirchner), brésilien (« Lula »), chilien (Michèle Bachelet), péruvien (Alan García) s'apparentent, peu ou prou, à la social-démocratie.

Au cours du prochain Sommet « Europe-Amérique latine », qui devrait se tenir au Pérou en 2008, l'Union européenne aura d'autant plus de mal à faire face aux exigences d'un partenariat aussi hétérogène qu'elle ne se présente pas elle-même, dans un tel contexte, comme une identité qui brille par sa cohérence, surtout quand des facteurs énergétiques et stratégiques sont en cause.

L'Europe frileuse et incertaine

L'intégration politique n'a pas suivi l'intégration monétaire et juridique de l'Union européenne. Celle-ci peut se targuer de disposer de 80 000 pages de droit communautaire qui peuvent servir de boussole à ses États-membres et ses citoyens pour organiser leurs rapports, mais les résultats de leur Union économique restent partiels et ne corrigent que très imparfaitement des disparités sociales et régionales, à mesure que le cercle des membres s'élargit, donnant l'impression d'une sorte de fuite en avant permanente entre ce que nous devrions faire et ce que nous faisons effectivement.

L'architecture institutionnelle dont nous nous sommes progressivement dotés depuis les années 1950 – arbitrairement désignée sous le nom de « Bruxelles » – comporte des acquis indéniables, mais le processus constitutionnel engagé au début du siècle a connu le printemps dernier une rebuffade cinglante dans des pays considérés comme des piliers de la construction européenne depuis ses origines : la France et les Pays-Bas. Pourquoi ne pas le dire ? Le choc qui en est résulté n'a pas encore été surmonté, alors que l'on nous presse d'ouvrir toujours plus grandes les portes de

l'Union et d'honorer nos engagements à l'égard de nouveaux États candidats. Ce sera le cas pour la Bulgarie et la Roumanie, si Sofia et Bucarest passent convenablement leurs examens d'entrée en octobre, après avoir été invités à améliorer leur copie en mai dernier par la Commission européenne, afin de devenir les 26^e et 27^e États membres, le 1^{er} Janvier 2007.

Ce sera progressivement le cas des autres pays balkaniques, en attendant que sonne l'heure de vérité pour la candidature turque et tel ou tel pays de l'ancienne mouvance soviétique, en tête desquels l'Ukraine, où le parti pro-Moscou a connu une remontée électorale à l'issue des élections du 26 mars dernier, toutefois insuffisante pour faire obstacle à la volonté des partis pro-occidentaux de rejoindre un jour l'Union européenne et l'OTAN... considérées comme leur terre promise.

Le cas ukrainien est typique : nous héritons de frontières d'État qui recouvrent des réalités disparates. L'Ukraine orientale est, en fait, « russe », alors que l'Ukraine occidentale est vraiment « ukrainienne » et tournée culturellement et économiquement vers la nation polonaise voisine. De plus, contrairement à la Biélorussie également voisine, qui vit sous un régime répressif marqué par la nostalgie soviétique et totalement dépendant de Moscou pour assurer sa viabilité économique, l'Ukraine de Viktor Iouchtchenko et de la Révolution orange appartient désormais à la famille démocratique.

Les récentes élections biélorusses du 19 mars n'ont pas permis, par contre, de déloger de ses prérogatives le dictateur local, Alexandre Ioukachenko. Un authentique autocrate que Vladimir Poutine flatte ou manipule avec des pincettes, selon les intérêts du Kremlin et de Gazprom.

Balkanisation = fragmentation

Dans les Balkans, où l'Union européenne s'aventure sur la pointe des pieds, nous avons des complexités comparables. La Macédoine, à laquelle nos amis grecs ne consentent que la dénomination « d'ancienne République yougoslave de Macédoine », est ouvertement candidate à l'Union européenne, mais le tiers de sa population est

albanaise comme 90 % de celle du Kosovo. Or, le Kosovo, toujours sous le contrôle de la KFOR, c'est-à-dire de l'OTAN, exige l'indépendance pure et simple et veut sortir du giron serbe, alors que le nord kosovar est, lui, majoritairement serbe. Bien entendu, le gouvernement de Belgrade ne veut rien entendre et l'a fait savoir à Vienne où se sont engagées, le 20 février dernier, les premières négociations destinées à régler l'avenir de la province, sous l'égide de l'ONU.

Autre cas de figure, la Serbie-Monténégro, état résiduel de l'ancienne Yougoslavie, s'est scindée en deux États souverains ou prétendus tels, le gouvernement monténégrin ayant revendiqué une indépendance totale qui était d'ailleurs sur les rails depuis le 4 février 2003, puisqu'à cette date l'ultime République fédérale de Yougoslavie s'était transformée en une Union confédérale, accordant le droit de sécession à chacune de ses deux composantes. Depuis lors, le gouvernement de Podgorica, sous la direction de Milo Djukanovic, un ancien membre de la Ligue communiste yougoslave, qui fut aussi un proche de Milosevic, a préparé le référendum indépendantiste du 21 mai 2006. Comme Djukanovic veut voir le Monténégro et ses 716 000 habitants rejoindre le plus rapidement possible l'Union européenne (il a déjà adopté l'euro comme monnaie pour affirmer cette conviction), « Bruxelles » a souscrit au projet de référendum à deux conditions : une participation au vote de 50 % des inscrits et un pourcentage de « oui » à l'indépendance égal ou supérieur à 55 % des votants. Ces conditions ont été remplies : le taux de participation a été largement atteint (86,3 %) ; celui des indépendantistes aussi (55,5 %). Il n'en reste pas moins que près de la moitié des Monténégrins voulaient rester en « union » avec la Serbie. Si la carotte de l'adhésion à l'Union européenne n'avait pas été agitée avec autant de brio, l'indépendance aurait probablement été rejetée comme ce fut le cas en 1992. Qui plus est, M. Djukanovic a su rallier à sa cause les minorités slavo-musulmanes et albano-musulmanes du Monténégro (approximativement 13 % de la population), historiquement défavorables à la domination serbe.

Pour Belgrade, l'indépendance est un nouveau coup dur après la suspension des négociations avec l'Union européenne, le 3 mai dernier, à la requête du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Serbie s'étant montrée « incapable » d'arrêter Ratko Mladic, l'un des grands responsables serbes des tueries de Bosnie-Herzégovine pendant la guerre civile de 1991-1995. Rappelons, en effet, que les négociations ouvertes avec l'Union européenne concernaient un accord de « stabilisation et d'association ». Elles avaient été engagées en 2005. De plus, la Serbie en tant que telle n'aura plus aucun accès à la mer. Quant à l'Union européenne, elle a accepté la partition serbo-monténégrine « sans enthousiasme », même si elle en assume, *de facto*, la responsabilité. Il lui faudra donc prendre en considération, le moment venu, une demande de négociation du nouvel « État souverain » en vue de son adhésion et faire face, en attendant, aux éventuelles conséquences d'un « nouvel effet domino » dans les Balkans, alors que, par ailleurs, des pourparlers ont été engagés à Vienne, sous ses auspices, afin de régler le problème kosovar : 2 millions de personnes, dont près de 90 % d'origine albanaise et une minorité serbe concentrée essentiellement dans la partie septentrionale du pays, qui jouxte la Serbie. L'écrasante majorité albanaise exige l'indépendance, dans un Kosovo dont les frontières ne seraient pas modifiées. Elle dispose de l'appui actif de l'Albanie qui a signé, le 18 février, un accord dit « d'association et de stabilité » avec l'Union européenne. *A contrario*, Belgrade n'admet qu'une large autonomie kosovare dans le giron serbe.

Faut-il, en effet, accepter *de jure* l'existence d'un deuxième État albanais dans les Balkans, alors que déjà la Macédoine voisine est albanophone à 40 % ? Et si tel devait être le cas, au nom de quoi la Voïvodine, de souveraineté serbe même si elle est d'ethnie majoritairement hongroise, ne pourrait-elle pas, à son tour, vouloir s'affranchir de la « tutelle » de Belgrade ? Dès lors, *a fortiori*, au nom de quelle logique devrait-on maintenir la République serbe de Bosnie-Herzégovine dans cet État historiquement fictif où elle est surtout destinée à « équilibrer » aujourd'hui une

prétendue fédération croato-musulmane en vertu des accords de Dayton de 1995 ?

Bref, deux conceptions s'opposent à propos de l'avenir des Balkans... La première consiste à rattacher le Nord du Kosovo (ethniquement serbe) ainsi que la République serbe de Bosnie-Herzégovine à la Serbie de Belgrade, mais il est douteux qu'on s'y résigne ! La seconde, à repousser tout règlement du statut des Balkans basé sur la partition ethnique. Mais il est tout aussi douteux que la Serbie accepte durablement de voir le peuple serbe se partager entre trois entités étatiques.

Les responsabilités de l'Union européenne, qui assure la sécurisation de la Bosnie-Herzégovine avec 7 500 soldats, sont, sans excès de langage, réellement « historiques ».

Tous les calculs de représentativité des États membres de l'Union et des voix au Conseil des ministres ou de répartition des rôles au sein des institutions communes voleront en éclat quand, après les Slovènes et les Croates, les autres peuples de l'ancienne Fédération yougoslave, plus l'Albanie, seront sur le point de nous rejoindre à leur tour.

Comme celui d'une intrigue, l'écheveau devra être entièrement recomposé. Il faut dès maintenant en prendre conscience, même si nous n'en sommes qu'aux préliminaires.

L'identité européenne

En fait, le problème qui me paraît incontournable est celui de la « capacité d'absorption » ou, plus courtoisement, « d'assimilation » de l'Union européenne, du fait de l'insuffisance des critères d'adhésion tels qu'ils ont été décrétés à Copenhague en 1993. C'est la raison pour laquelle le Parlement européen s'est enfin décidé, à l'initiative de l'Allemand Elmar Brok, président de la commission des Affaires étrangères, d'engager une réflexion sur « la nature de l'Union européenne » et de ses « frontières géographiques ». Dans une résolution votée le 16 mars dernier par 397 voix contre 95 et 37 abstentions, il demande à la Commission de présenter avant le 31 décembre prochain, un rapport exposant les principes sur lesquels la définition de l'Union puisse se fonder.

Ne nous leurrions cependant pas... Comme le débat parlementaire l'a montré, les esprits sont divisés sur une telle approche, mais il faut avoir le courage de l'affronter.

Ainsi, comme l'a proclamé la majorité du Parlement, il est exact que « l'enlisement du processus de ratification du traité constitutionnel empêche l'Union européenne d'accroître sa capacité d'absorption » (alinéa 6 du document) et il est souhaitable de « soumettre à tous les pays européens actuellement sans perspective d'adhésion à l'Union européenne, des propositions pour une relation multilatérale étroite avec celle-ci » (alinéa 9). Bien sûr, il n'est pas question de fixer les frontières de l'Europe « une fois pour toute », et il ne s'agit pas d'un débat théologique, mais le flou artistique n'est plus acceptable.

Plus d'un demi-siècle après le début du processus d'unification européenne, le moment est largement venu de poser la question de l'identité européenne. Il eut été, certes, plus normal d'ouvrir ce débat **avant** l'aventure constitutionnelle que M. Giscard d'Estaing a présidée, plutôt qu'après, même si, comme nous l'espérons, celle-ci est appelée à rebondir.

Pour l'heure, les institutions européennes ont été ou sont amenées à se prononcer sur des dossiers moins palpitants mais néanmoins lourds de conséquences même si, du fait de leur nature, ils tendent à l'introverser :

1) Le dossier budgétaire : quel cadre financier pour la période 2007-2013 ?

- le 8 juin 2005, le Parlement européen s'était prononcé en faveur d'un volume de crédits de 974 milliards d'euros (1,18 % du PIB en crédits d'engagement) ;
- l'accord laborieusement acquis au Conseil, le 16 décembre suivant, concernait 862 363 milliards d'euros (1,045 % du produit brut) ;
- le 18 janvier 2006, le Parlement européen a rejeté le compromis obtenu au Conseil. Or, l'accord du Parlement est nécessaire pour permettre l'adoption finale du paquet financier 2007-2013. Il a donc demandé que les 862 et quelques milliards de crédits d'engagement proposés par les États soient

augmentés de 12 à 13 milliards d'euros, soit à 1,5 % du produit brut de l'Union, notamment en faveur de la recherche, de la compétitivité, de la croissance, ainsi qu'en faveur de la sécurité intérieure et des actions extérieures ;

- une nouvelle réunion s'est tenue le 4 avril, pour éviter de prolonger l'impasse. Les eurodéputés et le Conseil des ministres sont parvenus à un compromis : le budget définitif 2007/2013 devrait être de 866 milliards d'euros, soit 1,049 % du PIB européen. Comme l'a observé Michel Rocard, c'est « à un epsilon près » une « reconduction du budget actuel.

2) *Le « plombier polonais »*

Son géniteur s'appelait (mais on l'a oublié) « Bolkestein », du nom d'un Commissaire européen néerlandais. Ce plombier imaginaire est allé jusqu'à perturber fortement le choix des électeurs français lors des débats hexagonaux sur le traité constitutionnel en mai 2005. Le problème principal (mais pas le seul) de cette mise en œuvre de « l'Europe des services » proclamée comme l'un des objectifs essentiels du traité de Rome de 1957 concernait le « principe du pays d'origine » permettant à un prestataire de services de travailler dans l'Union européenne aux conditions de son État d'origine.

- le 16 février dernier, après de longues délibérations, le Parlement européen, emboîtant le pas à Mme Gebhardt, rapporteur social démocrate allemande, retirait le principe du « pays d'origine ». Un compromis a donc été trouvé entre la majorité des europarlementaires de « droite » et une majorité d'europarlementaires de « gauche ». Désormais, ce seraient les parties contractantes qui choisiraient le droit applicable. De plus, étaient exclus du champ du projet de directive, les services d'intérêt général (services publics non marchands au contraire des services publics marchands) et dans les deux cas, diverses catégories dont vous trouverez l'énumération, si le cœur vous en dit, dans le bulletin *7 jours d'Europe* du 20 février dernier ;

- pour mémoire, le projet a été adopté au Parlement européen par 391 voix contre 213 et 34 abstentions, après une bataille acharnée de 1 800 amendements ;
- puis la Commission s'est saisie du dossier. Elle vient d'entériner un projet de directive très remanié. Il confirme la suppression du principe du pays d'origine et le remplace par la liberté de prestation au sein de l'Union européenne, avec l'obligation pour le pays d'accueil de lever les obstacles administratifs. Les services publics, sociaux, de sécurité, de santé et d'autres activités (notamment les activités bancaires, audiovisuelles) sont exclus du champ d'application de la future directive présentée au Conseil des ministres fin mai où un large accord a été obtenu puisque le texte retenu serait à 98 % celui voté par le Parlement ;
- une deuxième lecture est prévue au Parlement européen cet automne. La directive « services » devrait donc être définitivement adoptée avant la fin de l'année, mais il est vrai qu'elle n'aura plus guère de rapport avec le projet Bolkestein d'origine et qu'elle suscite encore des réserves, notamment parmi les Verts et au sein des syndicats européens, à propos des services sociaux d'intérêt général qui ne sont pas, en fait, totalement exclus de ladite directive. Ce qui semble contredire l'appel à une directive spécifique sur les services d'intérêt général².

Le conseil européen de printemps

Ce dernier s'est tenu à Bruxelles les 23 et 24 mars dernier. Il avait deux objectifs principaux : l'éternelle relance de la « stratégie de Lisbonne » en vertu de laquelle (je cite) « l'Union européenne s'engageait à devenir d'ici à 2010 l'économie de la connaissance la plus compétitive et la

2. Subtilité terminologique : le Conseil distingue maintenant les « services non économiques d'intérêt général » des « services d'intérêt économique général ».

plus dynamique du monde » et une tentative de définition d'une politique énergétique en Europe.

Tout ceci figure dans une vingtaine de pages de textes. Allons à l'essentiel : le Conseil européen réaffirme sa volonté « d'investir davantage dans la connaissance et l'innovation » ; de « voir mieux exploité le potentiel des entreprises, notamment des PME » ; « d'augmenter les possibilités d'emploi pour les catégories prioritaires ».

Qui n'applaudirait pas, à condition que les moyens budgétaires soient là. Ce qui n'est que très partiellement le cas, si l'on en juge par les écarts constatés entre les propositions de la Commission, celles du Parlement et le compromis obtenu au Conseil.

Au catalogue des bonnes intentions, nous trouvons la réaffirmation de l'objectif de 3 % du PIB investi dans la recherche d'ici à 2010 ; l'invitation à la Commission de proposer des dispositions précises visant à encourager le développement des PME ; le souhait que les États-membres mettent en place un « guichet unique » permettant de créer des entreprises de manière simple et rapide, dans toute l'Union européenne, avant 2007 ; l'intention de créer 2 millions de postes de travail par an avant 2010 ; de réduire dans des proportions précises l'abandon scolaire afin que chaque jeune ayant quitté l'école et se trouvant au chômage puisse, dans un délai de six mois, se voir offrir un emploi, un apprentissage, une formation, etc.

Le Sommet s'est prononcé aussi pour la retraite progressive, le travail à temps partiel, la promotion de l'emploi des femmes, la flexibilité, l'assainissement des finances publiques, une coordination politique permettant d'assurer la « discipline budgétaire » pour « absorber les chocs asymétriques » dans la zone euro et de progresser vers l'extension, l'amélioration, l'interconnexion, l'interopérabilité des infrastructures européennes.

Ce style, cette envolée terminologique, ce souffle didactique... n'est-ce pas admirable ?

Nous avons, il est vrai, eu aussi droit à quelques décisions fermes. Par exemple, l'invitation à la Commission de présenter à la mi-juin une proposition précise de création d'un Institut européen de technologie dont elle a suggéré la

réalisation. Par exemple encore, la promotion d'un Fonds européen d'ajustement de la mondialisation de 500 millions d'euros qui devrait être opérationnel « dans les meilleurs délais, de préférence avant le 1^{er} janvier 2007 ». 500 millions d'euros par an, c'est une goutte d'eau dans le gouffre de la mondialisation, mais l'intention est louable.

Quant à la politique énergétique, elle se caractérisera par trois objectifs principaux :

- la sécurité des approvisionnements ;
- la garantie de compétitivité des économies européennes et d'un coût abordable pour l'approvisionnement énergétique des entreprises et des consommateurs, à l'aide de diverses dispositions dont, en particulier, le développement des interconnexions des réseaux gaziers et électriques, l'objectif proposé étant modeste puisqu'il est prévu pour l'électricité, par exemple, qu'au moins 10 % des capacités de production installées dans les États-membres soient connectées ;
- enfin, la promotion de la viabilité environnementale, en envisageant d'accroître d'ici à 2015, de 15 % les énergies renouvelables et la proportion des hydrocarbures (objectif de 8 %). La mise en œuvre d'un plan d'action étant prévue dans le domaine de la biomasse.

La dimension extérieure de la sécurité des approvisionnements n'a pas échappé : les 25 étant explicitement appelés à « parler d'une seule voix à l'appui des objectifs de politique énergétique » dans les relations avec les pays tiers (Russie, pays du Golfe, États-Unis, etc.). Le moins que l'on puisse dire est que la route sera longue pour y parvenir.

La presse et les médias n'ont pratiquement pas évoqué ce « sommet européen » un peu rébarbatif, décrétant même, parfois, qu'il s'agissait d'une rencontre « sans vraies ambitions dans une Union en panne de compétitivité économique ».

Il y a maintenant un peu plus de cinq ans, le 27 avril 2001, Mme Loyola de Palacio, alors en charge de l'énergie

au sein de la Commission de Bruxelles déclarait à l'Université de Florence : « Les efforts de l'Europe pour développer son autonomie politique, militaire et monétaire n'auront aucun effet durable réel si l'Union européenne ne poursuit pas en même temps, avec le maximum de vigueur, un objectif d'autonomie énergétique raisonnable ». Cinq années plus tard, qu'en est-il ?

Jusqu'à maintenant, la concurrence dans le domaine de l'énergie est demeurée un mythe, jamais les prix de l'énergie n'ont été aussi élevés et ce fut une aberration de maintenir si longtemps des politiques nationales pratiquement non coordonnées. Jadis, Jean Monnet avait eu la prescience et la conscience d'une priorité européenne en ce domaine, suscitant la CECA dès 1950 et, sept années plus tard, l'EURATOM. Seuls aujourd'hui des groupes européens puissants permettront dans un cadre réglementaire européen de concilier concurrence et défense stratégique en matière d'énergie.

Dans ce contexte, la Commission a, de plus, adopté le 4 avril une série de procédures d'infraction à l'encontre de presque tous les États-membres, épingleés pour avoir transposé incorrectement des directives communautaires en matière énergétique dans les législations nationales. La France est concernée pour le gaz et l'électricité.

Quid des projets constitutionnels ?

Dans ce contexte global que deviennent les projets constitutionnels ?

La présidence autrichienne, très volontariste au départ, s'est faite rapidement plutôt discrète sur le sujet. La période de réflexion se poursuit. Pourtant le 19 janvier, Mme Plassnik, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Vienne, affirmait qu'il s'agissait désormais de passer de « l'auto-analyse » à « l'auto-thérapie ». Cette belle vérité énoncée, nous sommes restés sur notre faim ou notre soif. Sachant seulement que les gouvernements de l'Union européenne se sont engagés l'année dernière à réexaminer la question du Traité constitutionnel lors du Conseil européen de Juin, encore sous présidence autrichienne.

Le 19 janvier, le Parlement européen a adopté un rapport flamboyant du libéral britannique Andrew Duff et du Vert autrichien, Johannes Vogenhuber, présenté au nom de la commission constitutionnelle du Parlement européen, soulignant en substance que la Constitution devrait entrer en vigueur en 2009 au plus tard et que, pour y parvenir, un accord serait nécessaire avant la fin 2007. Pour le Parlement européen, enfin, l'adoption d'un projet constitutionnel est considérée comme une condition pour tout nouvel élargissement.

Les eurodéputés ont adopté ce texte par 385 « oui », 120 « non » et 51 abstentions – le résultat est réconfortant.

Par ailleurs, il est bon de rappeler la déclaration n° 30 annexée au Traité disposant que « si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité, les 4/5èmes des États-membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs États-membres ont rencontré des difficultés de procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question ». Actuellement, et malgré le double rejet français et néerlandais du printemps dernier, 15 États sur 25 ont ratifié.

Poursuivons notre remontée du temps :

- le 2 février à Oxford, Tony Blair a convenu qu'une Union à 25 ne peut pas bien fonctionner avec les règles de gouvernance d'aujourd'hui. Dont acte !
- le 2 février encore, le Premier ministre finlandais, M. Matti Vanhanen, dont le pays présidera l'Union européenne au cours du deuxième semestre de l'année en cours, a annoncé que ce printemps 2006, le Parlement finlandais « se limitera à adopter une position de principe favorable à la constitution ». Ce serait donc, sauf correction de parcours, « un signal fort » ;
- le 5 février, le Parlement flamand ayant ratifié le Traité (84 « oui », 29 « non » et 1 abstention), après la Chambre fédérale belge, le Sénat fédéral, les parlements des communautés française, germanophone et de la région bruxelloise, et

- wallonne, la Belgique a achevé sa procédure de ratification ;
- le 9 février, le Parlement estonien a entamé une procédure de ratification ;
 - le 17 février, le président tchèque, Vaclav Klaus, a accueilli à Prague son homologue polonais, M. Kaczynski. Les hommes ont fait savoir que, tout en restant hostiles à la ratification du Traité constitutionnel par leurs pays respectifs, ils se déclareraient favorables à un nouveau document qui améliorerait le fonctionnement de l'Union européenne ;
 - le 23 février, le nouveau président polonais en visite en France annonce qu'il était « partisan d'élaborer un autre texte » ;
 - le 6 mars, les premiers ministres de Finlande et du Portugal ont cru devoir affirmer que la Constitution européenne pourrait être sauvée moyennant des « changements à la marge », mais en gardant l'essentiel de la copie. Le Premier ministre portugais, M. Socrates, a indiqué que le Portugal convoquerait un référendum dès que celle-ci aurait été révisée. Autrement dit, les Portugais ne veulent pas prendre le risque d'assumer, au stade actuel, une responsabilité particulière ;
 - le 9 mars, le président polonais revenait à la charge dans une interview au journal *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Selon lui, le débat doit être « repris à zéro » ; la Pologne ne ratifierait pas le projet tant qu'il manquerait une référence à Dieu dans le préambule. La Pologne estime au surplus que la répartition des voix au Conseil lui est moins favorable que dans le traité de Nice et que « les temps ne sont pas mûrs pour un ministre européen des Affaires étrangères » flanqué d'un service diplomatique européen. Varsovie oublie, en la circonstance, que dans le projet en cause, ledit ministre des Affaires étrangères serait soumis à la règle de l'unanimité des États-membres !

- le sondage eurobaromètre de la commission européenne, réalisé entre le 20 février et le 25 mars dernier, précise notamment que les Français et les Néerlandais, même s'ils ont rejeté l'an dernier le traité constitutionnel, sont, avec respectivement 29 et 32 %, des sondés favorables, « loin d'être les moins favorables ». L'idée d'un système européen de protection sociale remporte 32 % des suffrages ; celle d'une Constitution commune, 27 % ; celle d'un président de l'Union élu au suffrage universel, 16 %. Ces piètres résultats illustrent à notre sens le désarroi ambiant ;
- le 26 avril, le gouvernement français transmet à ses partenaires ainsi qu'à la présidence de la Commission et du Parlement européen, ses propositions pour améliorer le fonctionnement des institutions européennes : étendre les prérogatives du Parlement, rendre plus efficace l'action commune en matière de sécurité intérieure et de justice, une coopération policière et pénale, renforcer les mandats du Haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, la gestion de crise et la représentation extérieure. Par ailleurs, Paris propose d'étendre la règle de la majorité qualifiée dans les domaines de la protection des travailleurs et de la représentation collective de leurs intérêts comme de ceux des employeurs. L'extension du processus de décision à la majorité qualifiée au Conseil permettrait de renforcer les prérogatives du Parlement européen en sa qualité de « colégislateur ». De plus, une « réflexion devrait être rapidement engagée pour améliorer le fonctionnement de la zone euro ». Le gouvernement français souligne le fait que « le débat sur l'avenir de la Constitution n'est pas soluble à ce jour », du moins à ses yeux ;
- le 28 avril, la commission des Affaires étrangères du Parlement finlandais appelle le gouvernement à soumettre au vote des députés finlandais le projet de

- traité constitutionnel européen avant le 1^{er} juillet 2006. De fait, le gouvernement finlandais a entamé le processus de ratification parlementaire le 2 Juin.
- le 9 mai, jour de la fête de l'Europe, le Parlement estonien adopte le projet de loi sur la ratification du traité constitutionnel, par 73 voix contre une : les trois États baltes ont donc désormais procédé à cette ratification ;
 - le 10 mai, le président de la Commission européenne, M. Barroso, présente à son tour un plan de relance politique en l'absence d'avancée significative concernant l'avenir du projet constitutionnel. La Commission suggère, « à traité constant, de renforcer les mécanismes communautaires dans le domaine de la police et de la justice, de l'asile et de l'immigration » ;
 - le 12 mai, en première lecture, les députés finlandais ont voté la ratification du projet de traité établissant une constitution pour l'Europe ;
 - le 15 mai, M. Giorgio Napolitano, nouveau président de la République italienne, confirme dans son message au Parlement italien que « les graves difficultés de ratification du traité constitutionnel ne pourront pas arrêter le processus : l'Italie – suite à la ratification dudit traité parmi les premiers États de l'Union européenne – est « fortement engagée à créer les conditions pour l'entrée en vigueur d'un texte d'une authentique nature constitutionnelle ». Cependant, le 29 mai, le nouveau chef de gouvernement italien (et ancien président de la Commission européenne), Romano Prodi, estimera qu'une renégociation du traité est inévitable, considérant presque impossible d'avoir la même Constitution approuvée. « On ne peut risquer un deuxième "non", a fait valoir M. Prodi. Il faut réfléchir sur quel type de texte on peut avoir un consensus. » ;
 - le 23 mai, dans une interview au *Financial Times*, M. Giscard d'Estaing persiste et signe : « Ce n'est pas la France qui a dit "non". C'est 55 % du peuple

français. 45 % du peuple français a dit "oui". Je souhaite que nous ayons une nouvelle chance, une seconde chance pour le projet constitutionnel » ;

- le 28 mai, la ministre des Affaires étrangères des États de l'Union, plus ceux de la Bulgarie et de la Roumanie, ont préparé avec le président de la Commission européenne et le Haut représentant pour les Affaires étrangères de l'Union européenne, MM. Barroso et Solana, le conseil européen des 15 et 16 juin, lors d'une réunion qui s'est tenue à l'Abbaye de Klosterneuberg, près de Vienne. Ils ont décidé, faute d'y voir clair encore, de « prolonger la période de réflexion ». Aucune date butoir n'a été fixée, même si l'échéance de 2009, avec la réélection du Parlement européen et le renouvellement de la Commission, est dans tous les esprits.

Mais le plus important n'est pas là... C'est l'attitude de l'Allemagne dans toute cette affaire qui devient décisive. Dans un premier temps, Angela Merkel a fait savoir qu'au Conseil européen de juin 2007, donc très peu de temps après les élections françaises et néerlandaises, la présidence allemande de l'Union tenterait de définir « la marche à suivre pour sortir de l'impasse ». Il s'agirait moins de rouvrir tout le débat que d'ajouter, par exemple, un protocole social au texte du traité et aussi, dans le corps de celui-ci, une clause indiquant que toute nouvelle législation communautaire devrait être compatible avec le « modèle social européen ».

Puis, le 11 mai, la chancelière affirmait devant le Bundestag : « Le résultat négatif des référendums en France et aux Pays-Bas est un échec. Mais ce n'est nullement une réponse à la question de savoir si nous avons besoin ou non d'un traité constitutionnel. Selon moi, nous avons besoin d'un tel traité [...] pour rendre l'Europe capable d'agir. La présidence allemande, au plus tard, s'y consacrera. Nous devons [donc] bien réfléchir à comment faire aboutir avec succès le projet. Je veux ce traité constitutionnel, le gouvernement fédéral le veut aussi, de même, je pense, la majorité de ce Parlement. » Cependant, l'Allemagne ne

pouvait ignorer que dans une récente lettre au Parlement néerlandais, le gouvernement des Pays-Bas avait carrément déclaré qu'il « ne soumettrait pas une deuxième fois à la ratification des Néerlandais l'actuel traité constitutionnel ». Lors de la réunion de Klosterneuberg des 27 et 28 mai, le chef de la diplomatie allemande, Frank Steinmeier, s'est déclaré à son tour convaincu qu'il ne serait pas possible de consulter une deuxième fois les peuples de France et des Pays-Bas sur le texte incriminé. La présidence allemande ferait donc une proposition « substantielle » à ce sujet, le moment venu.

Quant à « l'Europe des projets et des résultats » fréquemment évoquée ces temps derniers par M. Barroso, nous n'avons évidemment rien à dire à son encontre, mais comme l'indiquait Jean-Claude Juncker, président en exercice de la zone euro, dans une interview au *Figaro* du 25 mai dernier, elle n'est « valable » qu'à la condition « qu'il soit établi, sans équivoque, que ce pragmatisme ponctuel n'apparaisse pas comme un ersatz constitutionnel [...] Il ne faut pas, en tout cas, qu'une multitude de petits projets cachent le projet d'ensemble ».

Des efforts sont, et seront donc entrepris pour sauver ce qui peut l'être du traité constitutionnel, mais sur la base d'un aménagement plutôt à la baisse, puisque celui-ci doit être ratifié par tous ceux qui l'ont signé. Tout compromis doit aller des Britanniques et des Polonais aux Belges, aux Italiens et aux Allemands en passant par les Français, les Néerlandais, les Grecs et les autres.

Le risque est celui d'une éventuelle proposition de ratification du traité constitutionnel en le vidant de sa substance première. Même si nos États savent qu'on ne peut continuer le parcours vers une Europe élargie avec le traité de Nice, tous les calculs ont été faits sur la base de 27 États membres : les 25 qui composent d'ores et déjà l'Union plus la Bulgarie et la Roumanie. Il faudra donc, même si l'on veut intégrer un petit pays comme la Croatie, se mettre d'accord sur de nouveaux chiffres de représentation des États (pondération des voix au Conseil, définition de la majorité qualifiée), de la représentation des peuples (au Parlement européen, au Conseil économique et social, au

Comité des Régions), ainsi que sur la composition de la Commission. L'exercice est redoutable.

Mais il existe une autre hypothèse : le renvoi du projet constitutionnel ou de tout projet équivalent, faute d'accord, aux calendes grecques jusqu'à ce que des crises internationales ou encore l'existence d'une crise mondiale majeure amènent les États européens, voire un groupe d'États de l'Union européenne, sous la contrainte des événements, à définir des règles d'une nouvelle avancée politique significative.

C'est ce que certains artisans de l'intégration européenne pressentent déjà, en évoquant l'année 2009.

Pour sa part, le premier ministre belge, Guy Verhofstadt, vient de relancer l'idée d'une Europe à vocation fédérale avec les pays membres de l'Union susceptibles d'en être d'accord et, marquant une préférence pour les pays de la zone euro. Cet appel a été publié dans un récent petit livre intitulé *Les États-Unis d'Europe* (éd. Rue Spire à Bruxelles).

Le mythe hugolien des États-Unis d'Europe resurgit quand l'Europe se trouve dans une phase d'interrogations et de désarroi profond. C'est un constat !

Ainsi, Winston Churchill, au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, observant l'effondrement du vieux continent, avait lancé en 1946 un très bel appel à la constitution des États-Unis d'Europe dont, lucide, il excluait le Royaume-Uni tourné vers le Commonwealth.

Autre exemple, Jean Monnet qui, dans les années 1950, claqua la porte de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et quitta Luxembourg, après les échecs successifs de la CED et d'un premier projet de Communauté politique, pour fonder le « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe », en publiant une sorte de manifeste au titre provocateur, *Les États-Unis d'Europe ont commencé*.

Gardons-nous, cependant, de penser que nous avons l'éternité pour atteindre un jour l'objectif fédéral déjà assigné comme but ultime dans la déclaration du 9 mai 1950 de Robert Schuman, au nom du gouvernement de la République française.

Si, en effet, « l'Europe » survenait trop tardivement au regard des exigences de l'histoire, pour rendre les services

que nous attendons d'elle et préserver les valeurs fondamentales de notre civilisation dans le grand brouhaha de la mondialisation ambiante, elle serait – au regard de cette même histoire – aussi dépassée que l'est aujourd'hui l'État-Nation, pour maîtriser de son seul fait les événements que nous vivons.

(Paris, 5 juin 2006.)

Jean-Pierre Gouzy.